

TARIFS DES SALLES 2025 en €

SAINT MARINE - PETITE SALLE +BAR	Particulier résidant commune <i>pour mariage ou PACS : s'applique uniquement aux mariés ou parents au 1er degré</i> 1/2 journée	118
	Particulier résidant commune <i>pour mariage ou PACS : s'applique uniquement aux mariés ou parents au 1er degré</i> 1 journée (7h à 1h)	270
	Particulier, association, syndicat et comité d'entreprise hors commune 1/2 journée	254
	Particulier, association, syndicat et comité d'entreprise hors commune 1 journée (7h à 1h)	605
	Société commerciales et professionnelles hors commune 1/2 journée	285
	Société commerciales et professionnelles hors commune 1 journée (7h à 1h)	676
	Particulier résidant commune <i>pour mariage ou PACS : s'applique uniquement aux mariés ou parents au 1er degré</i> 1/2 journée	234

SAINT MARINE ENSEMBLE	Particulier résidant commune <i>pour mariage ou PACS : s'applique uniquement aux mariés ou parents au 1er degré</i> 1 journée (7h à 1h)	542
	Particulier résidant commune <i>pour mariage ou PACS : s'applique uniquement aux mariés ou parents au 1er degré</i> week end (2 jours consécutifs)	1 017
	Particulier, association, syndicat et comité d'entreprise hors commune 1/2 journée	506
	Particulier, association, syndicat et comité d'entreprise hors commune 1 journée (7h à 1h)	1 196
	Particulier, association, syndicat et comité d'entreprise hors commune week end (2 jours consécutifs)	1 727
	Société commerciales et professionnelles hors commune 1/2 journée	565
	Société commerciales et professionnelles hors commune 1 journée (7h à 1h)	1 335
	Société commerciales et professionnelles hors commune week end (2 jours consécutifs)	1 930
AUTRES TARIFS FORFAITAIRES	Sono	35
	Vidéo projecteur	60
	préparation de la salle+stockage	60
	Caution	2 000

Associations municipales, syndicats et comités d'entreprises imposables sur la commune : gratuit

Le chèque de caution sera partiellement ou totalement retenu en fonction des détériorations constatées.

Dans le cas de location pour vin d'honneur les clés devront être restituées au plus tard à 15h